59

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Rapporteur : M. MORAZIN	47684
	24 - Sport

Manifestations sportives de haut niveau

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Expose :

Le Département apporte son soutien aux manifestations sportives de haut niveau nationales et internationales, sous réserve que celles-ci se déroulent en Ille-et-Vilaine, qu'elles soient inscrites au calendrier fédéral et qu'elles soient organisées par une association affiliée à une fédération sportive française dont le siège est en Ille-et-Vilaine.

Dans ce cadre, six associations sportives ont déposé une demande de subvention pour six manifestations sportives de haut niveau éligibles, à savoir :

MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	DATES PREVUES	LIEUX	MONTANTS
Coupe d'Europe du 10 000M	Association Pacé en courant	3 juin 2023	Pacé - complexe sportif Chasseboeuf	5 000,00 €
22ème Open Visual Cesson-Sévigné- Finale de Championnat de France	Cesson Sévigné Tennis Club Handisport	17 au 19 mars 2023	Tennis municipaux - 1 boulevard de Dezerseul - Cesson Sévigné	500,00 €
Rennes sur roulettes 2022- 41ème anniversaire - Etape de la coupe du monde de roller vitesse	Cercle Paul Bert	3 et 4 juin 2023	Rennes- Esplanade Charles de Gaulle	9 000,00 €
Finale du 24MX Tour - Championnat de France Elite, Junior et Espoir.	Moto Club d'Iffendic	1er et 2 juillet 2023	Circuit de la Chambre au loup à Iffendic	4 000,00 €
Finale de Championnat de France de rugby Lycées filles	Union Nationale Sportive Scolaire	4 au 6 avril 2023	Bruz	1 000,00 €
Bretagne ladies tour ceratizit	Tro Breizh Féminin Organisation	9 au 13 mai 2023	4 départements bretons	15 000,00 €
			TOTAL	**34 500,00 €**

Le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ces dossiers, en séance du 27 février dernier, pour l'attribution de subventions pour un montant total de 34 500 €.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 34 500 € au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231199

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le vendredi 31 mars 2023
Pour le Président et par délégation,
La cheffe du Service de l'assemblée
Blandine GUIHEUX